

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Tibi

<https://www.cadre21.org/membres/b5ccddce346c5bb64525fce8>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:18:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'un partenariat entre différents intervenants mis en place pour permettre d'agir plus rapidement, empêcher ou limiter la diffusion d'images, encadrer le rôle et les obligations de chacun, intervenir auprès de tous les jeunes impliqués afin de mieux les soutenir et éviter la judiciarisation de ces situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir mieux outillée pour intervenir. Je comprends mieux quel est mon rôle et quelles sont mes responsabilités.

Je dois intervenir rapidement et prendre la situation très au sérieux, mais dans les limites de mon rôle de directrice adjointe: recevoir les informations de la victime en remplissant la grille d'analyse, informer et rassurer les parents, contacter la police, confisquer le téléphone. Bref, suivre les étapes qui se trouvent dans la trousse Sexto.. Je vais être très prudente lorsque je vais intervenir: ne pas consulter le contenu, ne pas intervenir dans une enquête policière, etc.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement, tout en prenant le temps de réfléchir à mes interventions. M'assurer de suivre les étapes de la trousse Sexto. Rassurer les élèves, ne pas les mettre mal à l'aise. Faire appel aux intervenants de mon école qui sont formés et habilités à intervenir dans le cadre de la trousse Sexto.